

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2013

---

EXÉCUTION DE LA DIRECTIVE SUR LE DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS7

présenté par  
M. Ferrand, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 13, après la première occurrence du mot :

« États »,

insérer le mot :

« membres ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel